

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard 14 juillet 2025 - 1,50 €

N° 144

À défaut de 2027, 2032

Le président de la République donne l'impression de se trouver sur un petit nuage. En d'autres termes, il a manifestement repris la main, notamment à travers trois événements en une semaine : l'accord avec le Royaume-Uni, le projet concernant la Nouvelle-Calédonie et le soutien affirmé donné aux armées. La coïncidence de ces trois moments, dans lesquels il s'est personnellement engagé, non seulement lui redonne du lustre mais le hisse au premier rang de l'actualité. Cela présente aussi l'avantage d'éclipser un Premier ministre toujours englué dans la recherche de 40 milliards d'économies tout comme d'éloigner l'attention de ce qui ne le concerne pas directement, à savoir la préparation des élections municipales de l'an prochain. Du coup, ses thuriféraires peuvent se lâcher, tel l'ancien Premier ministre Jean-Pierre Raffarin qui a déclaré sur LCI : « Je pense que Macron a fait un très bon premier quinquennat [...]. Sur le second il y a de très bonnes décisions, je crois que ça reste un personnage assez exceptionnel » ; certes, le propos a été tenu le 7 juillet, mais il montre bien que se met en place une stratégie pour l'avenir, indépendamment des appétits d'Édouard Philippe et de Gabriel Attal, pour ne parler que de ses anciens chefs de gouvernement.



Tout avait commencé le 5 juillet par son irruption au Cirque d'Hiver lors de la tentative de relance du mouvement des jeunes macronistes. En leur déclarant « j'ai besoin de vous », il montrait que l'avenir était ouvert et que, après deux fois cinq ans, il pourrait encore servir la France. Autrement dit, en 2032, après le quinquennat auquel il n'aura pas la possibilité constitutionnelle de se représenter, il n'exclut pas de faire à nouveau acte de candidature à la magistrature suprême. Il lui faut donc se préparer à cette éventualité, indépendamment d'une

opinion publique fort défavorable.

Ce nouvel avenir permet de faire passer aux oubliettes la désastreuse dissolution de juin 2024, l'impuissance de l'Assemblée nationale, la nomination sans affinité de Michel Barnier et l'arrivée de François Bayrou, qui s'est imposé à son ancien allié. En regard, on a souvent eu l'impression d'un activisme international assez brouillon, qu'il s'agisse du Moyen-Orient (Gaza, Israël, Iran), de l'Algérie, de l'Ukraine ou de l'Amérique trumpienne, avec une multitude de rencontres, sous forme de vi-

sites d'État, de conférences européennes ou d'entretiens bilatéraux.

Pourtant, il a su rester sur la scène intérieure, même sous une forme discrète. Taclant plus ou moins ouvertement certains ministres, manifestant son

SOMMAIRE

P. 1 : À défaut de 2027, 2032.
P. 2 : Bleuets. — Nouvelle Calédonie P. 3 : Lectures. P. 4 : L'État voit double. P. 5 : Suicide. P. 6 : Cochonou. — Statistiques. P. 7 : Les Provinciales. P. 8 : Ma préférence à moi. P. 9 : Pédophilie. — Chancelier chancelant. P. 10 : La traversée de la manche. P. 11 : Une goutte de sang. P. 12 : Les élites contre le peuple.

■ **Nouvelle-Calédonie** : Le 2 juillet à Bougival (Yvelines) les négociateurs qui discutaient depuis 9 jours, ont convenu d'une organisation institutionnelle qui prend le nom d'« État de la Nouvelle-Calédonie » qui pourra être reconnu par la communauté internationale mais restera au sein de la République française... La nationalité calédonienne sera reconnue.

■ **Justice** : Boualem Bensaid, qui avait coordonné les attentats des RER B et C à Paris (8 morts et quelque 200 blessés) en juillet 1995, et qui avait été condamné à 22 ans de prison en appel en 2003, sera libéré en août à condition qu'il puisse être expulsé vers l'Algérie. Âgé de 57 ans, il a passé presque 30 ans en prison.

■ **Ordre** : Dans la soirée du 13 juillet, en région parisienne, 170 personnes ont été interpellées et 15 000 mortiers d'artifice ont été saisis par la police.

■ **Réfugiés** : La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a prononcé, le 11 juillet, un jugement octroyant le statut de réfugiés (au sens de la convention de Genève) à une Palestinienne et un de ses fils, 11 ans et amputé à la suite d'un bombardement israélien, qu'elle estime, contrairement à une décision de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), persécutés par l'armée israélienne en raison de leur nationalité, ce qui ouvre théoriquement la voie aux 2,4 millions de Gazaouis pour demander à être accueillis en France.

■ **Dette** : Le déficit commercial de la France s'est encore accru de 7,6 milliards

désaccord sur des dossiers, il a bénéficié de la présence de nombreux soutiens, avoués ou pas, au sein du pouvoir et dans l'administration, voire dans les médias. Pour eux il représente cette vision progressiste qui entend imposer à la France à la fois ce qu'elle doit penser et ce qu'elle doit faire, notamment par rapport à l'Europe, qui demeure sa grande préoccupation (on lui prête même des intentions à ce niveau). À partir de là, tous les coups sont permis, y compris une nouvelle instrumentalisation du Rassemblement national.

Jean-Gabriel Delacour

Bleuets

Le défilé du 14 juillet 2025 à Paris a remis à l'honneur le bleuet de France qui fête cette année son centenaire. Comme l'indique le site web du bleuet de France « ce symbole de mémoire et de solidarité honore celles et ceux tombés pour la France : les militaires blessés, les victimes du terrorisme, les pupilles de la Nation et les familles en deuil ». En 1925 ce sont deux infirmières qui ont eu l'idée en proposant aux militaires blessés de confectionner ces symboles afin de s'occuper et de trouver une source de revenu. D'année en année, le bleuet de France est devenu une institution dans toute la France et outre mer et permet la vente de ce bleuet, notamment le 14 juillet, mais également le 11 novembre et le 8 mai.

Le bleuet a été choisi comme pour illustrer la solidarité envers le monde combattant pour plusieurs raisons. Il rappelle l'uniforme bleu horizon que les jeunes

recrues, les « Bleuets », portaient en rejoignant leurs aînés, les « Poilus », sur les champs de bataille, lors de la Première Guerre mondiale.

On doit le porter sur le côté cœur à la boutonnière. L'histoire rappelle que le choix de ce bleuet est dû au fait que c'est la seule fleur qui poussait ou repoussait dans les tranchées et sur les terrains de bataille.

La fondation Bleuet de France soutient les anciens combattants, militaires blessés, soldats projetés en OPEX, pupilles de la Nation, orphelins de guerre et veuves de guerre, victimes du terrorisme. À l'issue du défilé du 14 juillet 2025, une présentation devant la tribune officielle a été réalisée en musique et avec des militaires pour souligner cet anniversaire.

Philippe Buron Pilâtre

Nouvelle-Calédonie

Il faut se méfier des grands mots, tel « historique », pour désigner ce qui, pour le moment, ne constitue qu'un « projet d'accord » entre l'État français et les délégués indépendantistes et loyalistes néo-calédoniens, réunis dix jours en banlieue parisienne. Il doit être approuvé par « l'ensemble des électeurs de nationalité calédonienne », selon un communiqué du gouvernement de Paris qui fait donc référence à une nationalité qui n'existe qu'en devenir. Il affirme aussi qu'il s'agit d'une « nouvelle étape sur la voie de la décolonisation et de l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie, dans le respect des principes démocratiques et de

l'État de droit », formulation qui semble condamner à rebours la colonisation et considérer comme inéluctable la libération du territoire de la sujétion française puisque l'émancipation consiste à s'affranchir d'une domination.

Il faut acter que tous les participants ont réussi à s'entendre sur un compromis, promettant de le promouvoir auprès de leurs concitoyens. Ce que Manuel Valls n'avait pu obtenir, Emmanuel Macron peut en être crédité, le texte allant dans le sens de ce que proposait le ministre des Outre-mer. On y parle en effet de « l'État de Nouvelle-Calédonie » qui devrait d'ailleurs être codifié dans la Constitution française ; à ce sujet, on peut rappeler que, à l'origine, celle-ci incluait dans la République les États de la Communauté vite devenus indépendants. On pourrait également estimer que l'on se dirige vers quelque chose comme, avec évidemment un nouveau nom, les protectorats et mandats au Maroc et en Tunisie et, après la Première Guerre mondiale, au Liban et en Syrie.

L'accord sera donc ce que l'on en fera. Il pourra aussi être délaissé, comme le résultat des trois référendums qui, en 2018, 2020 et 2021, ont exprimé le vœu majoritaire de rester dans la France ; il est d'ailleurs déjà prévu de ne pas conserver certaines dispositions de l'Accord de Nouméa de 1998. On peut aussi se demander si la nouvelle entité sera membre de l'ONU, comme, dans le Pacifique, certains des cinq États associés soit avec les États-Unis soit avec la Nouvelle-Zélande. Y aura-t-il des représentations diplomatiques à Nouméa, ce qui plairait

d'euros en mai, a-t-on appris le 8 juillet. Sur 12 mois ce déficit atteint 80 milliards d'euros. Le taux d'emprunt de la France à 5 ans (OAT) était, le 8 juillet, à 2,66 % alors que l'Italie pouvait emprunter à 2,64 %, les marchés considérant son gouvernement comme plus stable.

■ **Élus locaux** : Du 7 juillet au 1er juillet, les députés ont voté une loi sur le statut de l'élu local, fonction qui peine de plus en plus à trouver des candidats à cause de la complexification des règlements et de la dangereux incivisme ambiant. La revalorisation des indemnités des maires et de leurs adjoints ira de 4 à 10 % selon la taille des communes. Les députés ont également voté un certain nombre d'avantages concernant le « congé électif » ou la retraite des élus.

■ **Municipales** : L'Assemblée nationale a définitivement adopté, le 10 juillet par 112 voix contre 28, la nouvelle loi « PLM » qui s'appliquera dès les prochaines élections municipales (mars 2026) à Paris, Lyon et Marseille. Le conseil municipal devrait être élu directement par les électeurs et non plus par les conseils d'arrondissements. Le Conseil constitutionnel doit encore valider cette loi qui avait été rejetée par le Sénat, notamment au motif qu'on ne change pas le mode de scrutin à moins d'un an d'une élection.

■ **Aides publiques** : Le rapport de la commission d'enquête du Sénat « Transparence et évaluation des aides publiques aux entreprises » a été publié le 8 juillet. Il chiffre ces aides à 211 milliards d'euros pour 2023 et insiste sur leur manque de



ROMAN HISTORIQUE

La violoniste

Venise, 1704. Derrière la richesse des palais, se déploient la crasse et la misère. Chaque jour, des enfants sont déposés à la porte de l'Ospedale della Pietà. Reconnu pour son enseignement musical, cet orphelinat est réservé aux filles. Anna Maria s'y épanouit et devient vite une excellente violoniste. Subjugué par sa beauté et son talent, le maître Vivaldi la prend pour élève. Inspiré d'un fait réel, Harriet Constable dresse le portrait d'une artiste surdouée qui entend s'imposer dans un univers d'hommes.

« La virtuose », Harriet Constable, Albin Michel, 384 p., 21,90 €.

JEUNESSE

Bourrasque

Un grand jour. La famille Lapin va pique-niquer. Les paniers sont remplis de carottes râpées, tartes aux carottes... de quoi passer une délicieuse journée à l'ombre des arbres du Boisjoli. Mais soudain le vent se lève emportant tout sur son passage. Gâchée, la fête ? Non ! En forêt, on fait de belles rencontres et les



surprises ne manquent pas. Un album plein de joie, aux adorables illustrations.

« Le pique-nique de la famille Lapin », Sylvain Zorzin (texte) et Anastasia Wessex (illustrations), Fleurus, 32 p., 14,95 €.

COSY CRIME

Le manuscrit

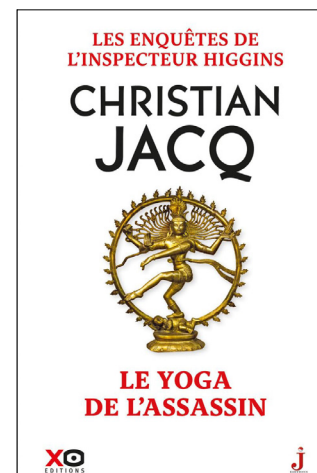
Un honnête citoyen londonien appelle Scotland Yard : trois cadavres gisent dans l'appartement face au sien. Arrivé sur les lieux, le surintendant Marlow tombe en pleine séance de yoga et les soi-disant victimes émergent d'une méditation profonde. Un quiproquo qui prêterait à sourire si bientôt les yogis n'étaient retrouvés morts, et même pire : assassinés. Marlow fait appel à l'ex-inspecteur Higgins, qui coule des jours paisibles entre pelouse et pots de fleurs, pour l'aider à débrouiller le meurtrier. Une piste les mène sur la trace d'un manuscrit ancien très convoité.

« Le yoga de l'assassin », Christian Jacq, XO éditions, 192 p., 14,90 €.

REVUE

Lectures d'été

L'année a été riche en publications. Lire propose une sélection d'ouvrages



pour tous les goûts (polar, manga...). Au sommaire aussi : l'entretien avec Aurélie Valognes, l'univers de Metin Arditi, un dossier sur la littérature italienne, les extraits de la rentrée littéraire...

« Les livres de votre été », Lire magazine, juillet-août 2025, 8,90 €. En kiosque.



La Nation Française

directeur de la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip

60, rue de Fontenay

92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire

FR21418382149

ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

transparence et d'efficacité prouvée.

■ **Logement** : Le site Internet du gouvernement a annoncé le 9 juillet un arrêté, qui devrait paraître début septembre, pour réformer, à partir du 1er janvier 2026, les méthodes de calcul du diagnostic de performance énergétique (DPE). Les paramètres qui pénalisent les logements chauffés à l'électricité seront révisés de manière à réintégrer dans le marché locatif quelque 850 000 logements qui ont été classés F ou G (« passoires thermiques »). Un tout peu de bon sens, mais bien tard !

■ **Défense** : Le 9 juillet, le général Jérôme Bellanger a expliqué à la commission de défense de l'Assemblée nationale pourquoi l'Armée de l'air allait commander deux avions bombardiers au groupe suédois Saab, dotés du système « GlobalEye ». Ceux-ci et deux autres, qui seront commandés plus tard, remplaceront les avions AWACS, l'œil de la dissuasion nucléaire française, qui arrivent en fin de vie. L'option qui consistait à adapter l'avion d'affaires FalconX de Dassault a paru trop aléatoire.

■ **RN** : Le 9 juillet, des enquêteurs judiciaires ont perquisitionné le siège du Rassemblement national à Nanterre. La justice reproche au RN son système d'emprunts à des personnes physiques ou à des structures comme celles du milliardaire Pierre-Édouard Stérin (qui est visé par une autre enquête sur le même thème, se déroulant à Marseille), pour obtenir le financement de ses campagnes électorales que les banques françaises

beaucoup à la Chine et à la Russie, voire à l'Azerbaïdjan qui ne se gêne pas pour soutenir une « Kanaky libre » ? Il faut toutefois tenir compte de ce que les loyalistes ont obtenu comme garanties de blocage.

La nouvelle donne devrait faciliter la reconstruction du territoire, qui a déjà coûté 200 millions d'euros à la métropole — pour 2 milliards de dégâts. Après les mois de violences, de destructions et de meurtres commis depuis mai 2024, il faut remplacer de nombreux équipements, non seulement industriels et commerciaux, mais aussi scolaires et culturels, ce qui a incité un certain nombre d'habitants à partir. Bien que restant vague dans ses ambitions et ses termes, l'accord évoque le sujet à travers un futur « pacte de refondation économique et financière » prévoyant notamment un « plan stratégique » pour le nickel, ressource clé du territoire.

L'État voit double

Alors qu'on ne s'y attendait pas vraiment, le Sommet sur la Nouvelle-Calédonie ouvert le 2 juillet dernier par Emmanuel Macron, a débouché, après dix jours de discussion seulement, à un accord signé le 12 juillet à l'Hôtel Hilton de Bougival par les 18 membres des six mouvements représentant les différentes tendances du paysage politique néo-calédonien.

Trois ans et demi après le troisième référendum et un peu plus d'un an après les émeutes ayant ravagé le pays, on peut parler d'un accord historique comme avaient pu l'être, en leur

temps, les accords de Matignon en 1988 et ceux de Nouméa en 1998.

D'abord, cet accord est exceptionnel, plus encore que par son contenu, par le fait même qu'il ait pu être conclu, tant les oppositions paraissaient irréductibles entre les indépendantistes et les loyalistes.

Mais l'accord est, bien sûr, exceptionnel, au sens premier du terme, c'est-à-dire en ce qu'il constitue une exception, par le fait que les négociateurs soient parvenus à trouver une solution en dehors des schémas connus à ce jour.

L'accord établit une organisation *suis generis* pour la Nouvelle-Calédonie comme l'avait déjà fait l'accord de Nouméa qui avait transformé le territoire en collectivité d'un genre nouveau. Le nouvel accord ne pouvait pas aller en deçà d'autant que Manuel Valls, ministre des outre-mer, avait proposé, en mai dernier, un statut d'indépendance-association qui avait choqué les loyalistes mais interpellé les indépendantistes. C'est un peu cette idée qui a été retenue avec la création d'un État de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française. C'est un concept différent de celui de l'État associé puisque celui-ci est non seulement distinct de l'État auquel il est associé mais également extérieur à lui. Dans le cas présent, le nouvel État est certes distinct mais se situe néanmoins à l'intérieur de l'État qui lui accorde ce statut.

Il s'agit donc d'une solution unique qui n'a pu être trouvée qu'en tordant les principes de la République jacobine. Cette solution est aussi la preuve, qui pourrait inspirer bien d'autres domaines, que l'avenir n'est

ni dans le conservatisme ni dans le progressisme mais dans l'innovation.

La formule ainsi retenue satisfait, du moins sur le papier, toutes les parties prenantes.

Les indépendantistes tout d'abord puis que ce nouvel État générera, à côté de la nationalité française, sa propre nationalité. Celui-ci reçoit également la compétence en matière de relations extérieures et pourra être reconnu par la communauté internationale, à la manière de certains États associés du Pacifique, deux d'entre eux, les îles Cook et île Niue, associées à la Nouvelle-Zélande, possédant même le curieux statut d'États non membres de l'ONU. Et surtout, le nouvel État pourra, si ses instances dirigeantes devaient disposer d'une majorité en ce sens, récupérer toutes les compétences qui lui échappent encore et ainsi accéder à l'indépendance complète.

Mais les loyalistes y trouvent aussi leur compte. L'État français, en association étroite avec le nouvel État, conserve les compétences en matière de défense, de sécurité, de justice et de monnaie, du moins tant qu'aucune demande de transfert n'est exprimée en ce sens. Mais ce qui conforte les adversaires de l'indépendance, c'est le fait que le corps électoral, jusqu'ici gelé à son état de 1998 et dont le projet d'élargissement avait été la cause des émeutes de mai 2024, est finalement étendu à tous les citoyens résidant sur l'archipel depuis au moins quinze ans. Sans être une garantie absolue, ce nouveau système réduit le poids du vote indépendantiste, les nouveaux arrivants étant généralement moins acquis à cette perspective.

Ainsi conçu, le nouveau système ne prévoit aucun futur référendum, l'avenir du territoire reposant sur le rapport de force des différentes tendances politiques dans ses organes de gouvernement.

Par ailleurs, en dehors de l'aspect politique, l'accord prévoit un pacte économique pour la relance de l'activité avec, notamment, un plan stratégique pour le nickel.

Toutefois, tout reste à faire. L'accord doit être présenté aux forces politiques locales dont la base est moins ouverte aux compromis. Beaucoup d'indépendantistes veulent bien un État, mais de Kanaky. On se souvient que c'est à l'issue des accords de Matignon qu'un de ses signataires, Jean-Marie Tjibaou, avait été assassiné par un des siens. L'accord, qui suppose aussi une modification de la Constitution française, va devoir obtenir un vote favorable du Congrès alors que des voix parlementaires s'élèvent déjà pour critiquer ses ambiguïtés. Quant au volet économique, chacun sait qu'aucun texte ne peut réellement relancer la machine.

Il reste donc du chemin à parcourir avant que les Néo-Calédoniens puissent se prononcer par vote en février 2026 avant les élections provinciales reportées au mois de juin suivant.

Mais comme la majorité des habitants de l'archipel, tout en restant prudent, on a envie d'y croire.

Fabrice de Chanceuil

Loi Duplomb

C'est par un ultime vote de l'Assemblée nationale que la loi censée réduire

les contraintes pesant sur l'exercice du métier d'agriculteur a été adoptée le 8 juillet par 316 voix contre 223. Elle avait été proposée l'an dernier par Laurent Duplomb sénateur LR de Haute-Loire issu des rangs de la FNSEA. Son parcours législatif s'était révélé chaotique et avait nécessité le recours à une commission mixte paritaire (CMP). Les groupes parlementaires de droite ont voté pour, la gauche contre et le centre majoritairement pour. Du côté des syndicats, la FNSEA et la Coordination Rurale soutenaient le texte tandis que la Confédération paysanne s'y est opposée. Le 11 juillet, le Conseil constitutionnel a été saisi d'un recours par les députés « insoumis », écologistes et communistes.

Le débat parlementaire s'est notamment cristallisé sur la possibilité d'utiliser l'acétamipride, un pesticide néonicotinoïde, interdit depuis 2020 en France mais dont l'emploi est considéré comme indispensable par des filières comme la betterave sucrière ou les noisettes. L'emploi de ce produit est autorisé par les autorités européennes au moins jusqu'en 2033 mais très critiqué par des travaux médicaux suisses.

Cette loi facilite par ailleurs les activités et l'agrandissement des bâtiments d'exploitation. Le texte reconnaît aussi le caractère d'intérêt général majeur au stockage d'eau, après concertation territoriale et place l'action controversée des agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) sous la tutelle directe du préfet et du procureur de la République.

Si cette loi, adoptée peu après une timide loi d'orien-

tation agricole, elle-même censurée par le Conseil constitutionnel, permet des aménagements réclamés par une grande partie de la profession, elle ne comble pas pour autant le besoin d'avancées législatives et constitutionnelles significatives, propres à garantir le renouvellement des générations agricoles et la souveraineté alimentaire du pays.

Jérôme Besnard

Suicide

Pour les philosophes stoïciens de la Rome antique ou les samouraïs, le suicide était un acte éminemment honorable. Mais dans notre civilisation judéo-chrétienne, il était un crime contre l'Espérance et donc une offense faite à Dieu. L'Église privait les suicidés d'obsèques chrétiennes...

Aujourd'hui le suicide assisté est en passe de s'imposer car il est à l'agenda idéologique et financier d'un certain nombre de lobbies. Le député LR Olivier Marleix était un opposant à la future loi sur le « droit de mourir dans la dignité ». Or voici qu'on apprend qu'il s'est suicidé, à 54 ans, le 7 juillet, en se pendant, dans une chambre à l'étage de sa maison d'Anet (Eure-et-Loir).

L'émotion est immense, à l'Assemblée nationale, dans sa circonscription, dans tout le pays. À quel degré de désespoir cet homme combattif en est-il arrivé pour mettre ainsi fin à ses jours sans même laisser une lettre d'explication à ses enfants, si l'on en croit les premières déclarations du procureur de la République ? Il est vrai que les suicides se multiplient ces temps derniers, dans la gendarmerie, les

lui refusent. Par ailleurs le Parquet européen poursuit le RN pour l'utilisation de ses assistants parlementaires hors du contexte purement européen. Le vice-président du RN, Sébastien Chenu, évoque « un acharnement visant à mettre à terre le parti » avant les prochaines grandes échéances électorales où les sondages le mettent souvent en tête du premier tour.

■ **Renaissance** : Le parti présidentiel présidé par Gabriel Attal a décidé de vendre son siège de la rue du Rocher dans le VIII^e arrondissement (pour 31,4 millions d'euros alors qu'il avait été acquis pour 35 millions) et emménagera dans des locaux plus petits, mais plus proches de l'Assemblée nationale, dans le VII^e arrondissement.

■ **Commémoration** : Le président Macron a décidé que le 12 juillet sera désormais une journée en hommage au capitaine Dreyfus, « pour la victoire de la justice et de la vérité contre la haine et l'antisémitisme »

■ **Football** : L'Olympique lyonnais a obtenu, le 9 juillet, par son appel auprès de la direction nationale de contrôle et de gestion (DNCG), de rester en Ligue 1 et évite ainsi une faillite programmée.

■ **Incendies** : Le feu a détruit, le 9 juillet, 750 hectares de forêt au nord de Marseille et au moins une soixantaine de maisons dans le quartier des Pennes-Mirabeau.

■ **Bouddhisme** : La pagode thaïlandaise Wat Thammapatip de Bruy-Jouy (Essonne), « plus grand temple bouddhiste de France », a

été à moitié détruite par un incendie d'origine électrique dans la nuit du 11 au 12 juillet.

■ **Prison** : Un détenu dangereux de 20 ans qui avait réussi à s'évader le 11 juillet de la maison d'arrêt de Corbas dans un sac de linge a été arrêté le 14 juillet à Sathonay-Camp dans le Rhône.

■ **Fait divers** : L'auteur du coup de couteau mortel contre un militaire en civil le 10 juillet à Clermont-Ferrand a été arrêté le 12 juillet ainsi que l'un de ses deux complices. Âgé de 20 ans, il avait été condamné en 2021 « pour violences en réunion ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner ».

■ **Élections** : Le député des Français de l'étranger Stéphane Vojetta, exclu du parti présidentiel en 2022 pour s'être opposé à une candidature de Manuel Valls dans sa circonscription et avoir été réélu avec 58 % des voix puis à nouveau en 2024, a été déclaré « *démissionnaire d'office* » et inéligible pour un an par le Conseil constitutionnel le 11 juillet, pour une obscure raison de délai d'ouverture d'un compte électoral par la Banque postale. Une décision qui sent à plein nez la vengeance politique.

■ **Disparitions** : L'humoriste Bun Hay Mean, dit « le Chinois marrant », est mort le 10 juillet à l'âge de 43 ans en tombant du huitième étage de l'immeuble où il habitait à Paris. Il aurait fait cette chute accidentelle en tentant de récupérer son téléphone portable tombé dans une gouttière. L'animateur-producteur de télévision Thierry Ardisson est mort le 14 juillet à 76 ans des suites d'une longue maladie.

services secrets français, à Bercy même. On évoque un mal-être dû à des pressions professionnelles, à un climat général de morosité... Les psychologies nous disent qu'une tentative de suicide est toujours un appel au secours. Il suffit parfois d'un coup de téléphone au moment fatidique pour interrompre le processus et les suicidés qui se ratent repartent souvent de plus belle dans la vie.

Mais il ne faut pas croire non plus que tous les suicides trouvent une explication banale. Même si on n'est pas dans la Russie de Poutine où les oligarques tombent si facilement du balcon. Olivier Marleix était un combattant contre la corruption. Il avait dénoncé, lors de la commission d'enquête parlementaire qu'il avait présidée, l'accaparement de certains actifs nucléaires stratégiques d'Alstom par une puissante société américaine soutenue par son gouvernement. Un nouveau livre d'Olivier Marleix était en préparation. Avec des révélations ? La gendarmerie a saisi ses ordinateurs. Il n'y a pas que dans les romans d'espionnage et au cinéma que les lanceurs d'alertes sont soumis à de fortes pressions, à des chantages ignobles, voire sont assassinés. Saura-t-on jamais la vérité ? Plus on en apprend sur Olivier Marleix et plus on se dit que ses combats étaient estimables. Plus on voudrait qu'il ne soit pas mort pour rien.

Frédéric Aimard

Cochonou

Le passage du Tour de France est l'occasion d'une fête populaire, aujourd'hui méprisée par la fraction radicale de la gauche.

Figure majeure de La France insoumise, Sofia Chikirou s'est moquée de Fabien Roussel, qu'une photo montre en train d'applaudir la fameuse 2 CV à damier rouge de Cochonou, lors du passage de la caravane du Tour de France à Saint-Amand-les-Eaux. « J'ai ri », confie-t-elle à un réseau social, pour signifier le comique involontaire d'une scène à ses yeux ridicule.

Secrétaire général du Parti communiste, Fabien Roussel est le maire de Saint-Amand-les-Eaux. Il se doit de participer à l'événement qui a mobilisé sa commune. Il le fait hors de la politique politicienne, avec un plaisir manifeste, que Sofia Chikirou juge inconvenant, déplacé et somme toute ringard. Députée de la sixième circonscription de Paris, la compagne de Jean-Luc Mélenchon adhère à une ligne politique tout à fait étrangère et même résolument hostile à la France des petites villes et des villages, majoritaire quant à sa population mais périphérique par rapport aux activités des grandes métropoles.

Comme ses camarades de LFI, la députée parisienne milite pour la « nouvelle France » qui réunirait les jeunes des cités, les ultra-féministes et autres membres de la petite bourgeoisie urbaine dans un pays « créolisé », contre la vieille France populaire qui vote Le Pen après avoir voté pour les communistes ou les gaulistes. Si les disciples de Mélenchon allaient voir passer le Tour de France, ils s'apercevraient peut-être que la caravane rassemble les populations qu'ils voudraient opposer, jeunes et vieux, bourgeois ou non, de toutes origines. Tous participent à un moment de joie

collective, comme toujours créée par des objets et des gestes familiers. On applaudit les jeunes gens placés sur d'improbables véhicules, on tente d'attraper les casquettes et les colifichets qu'ils lancent à la foule, on acclame Cochonou qui évoque les repas sur l'herbe et les tablées de copains. Les plus âgés regardent leurs enfants et petits enfants se presser le long des barrières avec les mêmes cris et les mêmes rires que les leurs autrefois...

Sofia Chikirou rit de Fabien Roussel et de ceux qui l'entourent. Toute une France rit avec Cochonou et oublie un instant ses querelles.

Claudine Uzerche

Statistiques

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est un indispensable service central du ministère de l'Économie et des finances. Il réalise de grandes enquêtes économiques et sociales et interprète les fichiers administratifs. Sans lui, pas de numéro de sécurité sociale, pas de recensement de la population, pas d'indice de la construction pour réviser les baux, pas de visibilité sur la marche de l'économie en général...

Ses fonctionnaires sont bien formés et encadrés par des textes protégeant leur intégrité et l'objectivité de leur travail. Cependant, malgré les précautions prises, aucune enquête n'est complètement neutre. On sait les pudeurs qui entourent le recensement de la population immigrée par exemple. Et ce rapport publié le 8 juillet sous le titre « *Un quart des ménages*

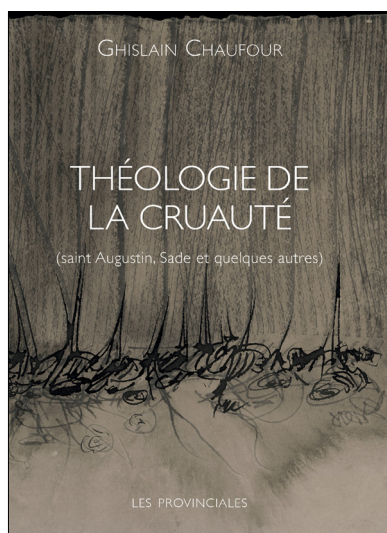
Suite en page 9

Les Provinciales

Une maison d'édition unique en son genre, un éditeur marginal, isolé au cœur d'une « lointaine » province, point de rencontre de réseaux internationaux autant qu'enracinés dans la plus longue durée, telles sont ces « Provinciales » plus que trentenaires.

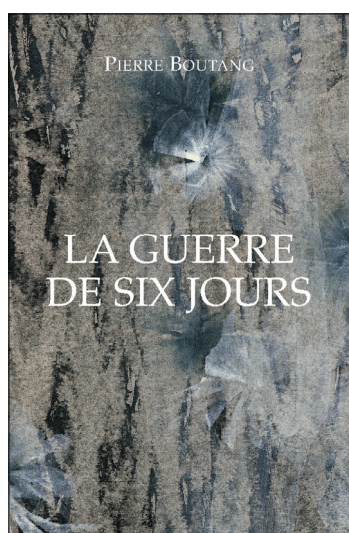
Élève du philosophe Pierre Boutang (1916-1998), Olivier Véron n'a pas seulement voulu entretenir sa mémoire en republiant plusieurs de ses œuvres avec de nouvelles préfaces et des appareils de notes, il a entrepris un travail héroïque de continuation de sa pensée, parfois d'extrapolation, à la discrétion d'autres de ses disciples. L'ensemble du catalogue, avec une moyenne de six livres par an, s'ordonne autour d'une ligne claire : les amitiés judéo-chrétiennes, au sens très spécifique où Boutang les avait redécouvertes à la faveur de la guerre des Six Jours en 1967, puis méditées avec l'aide d'un de ses étudiants juifs, Michael Bar-Zvi (1951-2018). Celui-ci qui lui fit connaître le sionisme dit « révisionniste » de Vladimir Ze'ev Jabotinsky (1880-1940), précurseur du parti de droite le Likoud et maître à penser de Benjamin Netanyahu, savait parfaitement le concilier avec l'enracinement nationaliste chrétien du fils spirituel d'un Maurras sublimé, néoplatonicien, biblique et pascalisant (référence non à Pâques mais à Pascal).

Œuvres prophétiques. – La production éditoriale des « Provinciales » a



permis, dans cette veine, d'introduire pour le public francophone des œuvres prophétiques apparues dans le monde anglo-saxon sur le Jihad, particulièrement *Jihad et génocide nucléaire* de Richard Rubenstein (2010), qui permet de comprendre la présente guerre entre Israël et l'Iran, ou sur l'entrisme islamique en Europe, avec l'Égyptienne, vivant entre Londres et Genève, Bat Ye'Or, autrice d'une thèse sur *La dhimmitude (le statut des Chrétiens en terre d'Islam à travers les siècles)*. Ces livres ont eu une répercussion politique et médiatique qui n'aurait pas été possible sans les talents de sourcier d'Olivier Véron.

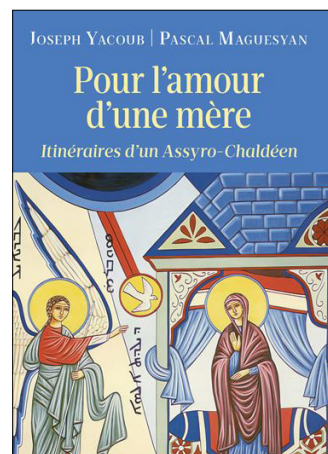
La politique n'est jamais loin, mais la fin est métaphysique. Suivant le parcours du maître, de la presse d'opinion et de combat (l'hebdomadaire *La Nation française* entre 1955



et 1967) à la classe de philosophie et la chaire de la Sorbonne, l'objet demeure la littérature.

L'une des dernières publications des « Provinciales » est ainsi une *Théologie de la cruauté*, des Écritures au marquis de Sade, par Ghislain Chaufour. En une époque dominée par les « libertariens », il n'est pas inutile de revisiter les « libertins ». Dépasant le « libertinage », Ghislain Chaufour met à nu la prétention révolutionnaire d'une société sans Dieu. Comme son maître qui tournait autour du *Purgatoire*, œuvre autobiographique de Boutang, à multiples clés, que Chaufour avait tenté d'annoter au plus près dans la réédition des « Provinciales », lui-même s'approche d'un enfer déjà très fréquenté et qu'il est nécessaire de démystifier régulièrement.

Dominique Decherf



Joseph Yacoub est né en 1944 à Hassaké, village situé en Haute Mésopotamie, à la frontière entre la Syrie, la Turquie et l'Irak, peuplé alors de chrétiens assyriens venus d'Iran et du Caucase, rejoints par des Arméniens et des Syriques ayant échappé au génocide de 1915-1918, des Yézidis, des Tcherkesses, quelques Kurdes et des Bédouins nomades, survivant sous la protection épisodique du mandat français sur la Syrie... Sa famille appartenait à l'Église chaldéenne rattachée à Rome. Une enfance très pauvre mais heureuse grâce à l'amour maternel notamment.

Quatre-vingts ans plus tard, devenu professeur émérite de l'université catholique de Lyon, après maintes tribulations, il évoque pour la première fois de manière aussi précise sa vie d'exilé amoureux de la France. Le vieux professeur adoré de ses anciens étudiants se révèle dans ses exigences intellectuelles et sociales et ses naïvetés surmontées depuis longtemps.

Les derniers chrétiens de Syrie vivent à nouveau la persécution et leur nombre dans ce pays, martyr de la dictature baassiste et de l'islamisme, est passé en quinze ans de près d'un million à quelque 200 000. C'est le moment de faire connaître ce magnifique témoignage de fidélité filiale qui est aussi un lucide message d'espérance.

Frédéric Aimard

Joseph Yacoub, entretiens avec Pascal Maguésyan, *Pour l'amour d'une mère. Itinéraires d'un Assyro-Chaldéen*, Le Cerf, 214 pages, 21,90 euros.

Ma préférence à moi

Le mercredi 2 juillet s'est tenue pour la quatorzième année consécutive l'émission *Le Village préféré des Français* présentée sur France 3 par l'irremplaçable (encore qu'à la télévision personne ne le soit vraiment) Stéphane Bern. À l'issue de l'émission, le nom du village lauréat a été dévoilé : il s'agit de Saint-Antoine-l'Abbaye, commune de 1 200 âmes du département de l'Isère représentant la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La commune, comme son nom l'indique, est réputée pour son abbaye créée au XI^e siècle. Que seraient effectivement nos villages sans leurs édifices religieux. Sa fondation en revient à l'Ordre hospitalier de Saint-Antoine dont les membres étaient connus sous le nom d'antonins. Leur vocation les portaient plus spécialement vers les personnes victimes du terrible mal des ardents qui démembraient les corps dans d'affreuses souffrances et que les reliques de saint Antoine étaient censées guérir. L'ordre a été rattaché en 1776 à celui des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem appelé communément Ordre de Malte.

Depuis la création de l'émission en 2012, 14 communes ont ainsi remporté le titre tant convoité. Pour candidater, le cahier des charges est très simple puisqu'il suffit aux communes intéressées, par le biais de leur municipalité, de leur office de tourisme ou d'un collectif



d'habitants, de se présenter auprès des organisateurs, la société Morgane Production et France Télévision. Le jury, composé des entreprises précitées et de Stéphane Bern lui-même, retient environ 20 % des candidatures. Celles-ci doivent respecter 32 critères listés dans une *Charte qualité, patrimoniale et environnementale*. Le principe est de choisir une commune par région métropolitaine, dont le nombre est ainsi passé de 22 à 13 en 2016, à laquelle s'ajoute, depuis 2018, une commune représentant les outre-mer. Autant dire n'a rien de scientifique et doit tout à la subjectivité des organisateurs.

Déjà faut-il s'entendre sur le sens du mot « *village* » dont il n'existe pas de définition réglementaire. Les organes officiels parlent plutôt de communes rurales dont le plafond de population est fixé à 3 500 habitants par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) tandis que l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE) retient le chiffre de

2 000 habitants pour le bourg principal de la commune.

À cet égard, les organisateurs restent dans les limites. Ainsi, en 2015, ce n'est pas la commune de Perros-Guirec, 7 200 habitants, qui a été élue mais Ploumanac'h, écart de la commune peuplée seulement de 300 habitants en hiver, mais dont l'intérêt réside plus dans ses rochers que dans le village lui-même.

Quant au vote, il présente encore moins de garantie de représentativité. Depuis 2019, il se fait en ligne sur le site de l'émission, à raison d'un vote par adresse électronique, ou par téléphone, avec un appel surtaxé, pendant une période de trois semaines quelques mois avant l'émission. Aucun chiffre n'est donné sur le nombre de votants et sur leur origine géographique et pas davantage sur le nombre de voix s'étant portées sur le vainqueur. Ce dernier n'est donc pas le village préféré des Français mais de ceux qui l'ont élu mais n'est-ce finalement pas le sort de toute élection ?

La règle du jeu est malgré tout bien acceptée et les communes se pressent pour avoir le sésame. La renommée que leur confèrent leur sélection et plus encore leur élection est en effet significative si l'on en croit les élus concernés. Outre le fait de bénéficier d'un timbre officiel édité par La Poste, la commune lauréate en tire manifestement des avantages économiques avérés.

Guy Llobet, maire de Collioure, pimpante station balnéaire qui a remporté le titre en 2024 et d'où était présentée l'édition de cette année, a ainsi dressé un bilan très positif : « *On a eu des retombées économiques concrètes, notamment sur les commerces, l'hôtellerie, la restauration, l'hébergement. On l'a constaté avec l'encaissement des taxes de séjour qui ont augmenté de 20 %* ».

De fait, le village gagnant peut escompter un accroissement de sa fréquentation touristique. Reste à savoir s'il dispose des infrastructures nécessaires pour en tirer profit et pour canaliser cet afflux de population. Attention à ce que le Village préféré des Français, en devant aussi celui des touristes, ne soit pas dépassé par son succès.

À moins que la baisse d'audience de l'émission, passée de 5,5 millions de téléspectateurs en 2013 à 1,8 million cette année, ne finisse par freiner les ardeurs ! ■

Fabrice de Chanceuil

Suite de la page 6

vivent dans un logement en sous occupation très accentuée » ne serait-il pas un tantinet moralisateur ? Figurez-vous que ce « taux de sous-occupation très accentué atteint 41 % pour les maisons individuelles. »

Nos politiques et aménageurs du territoire n'ont jamais aimé la maison individuelle, lui préférant les grands ensembles « sociaux ». Quant aux (vieillissants) propriétaires de maisons, figurez-vous encore qu'ils « sont le plus souvent satisfaits de leurs conditions de logement et seulement une minorité d'entre eux considère son logement comme trop grand. Ils souhaitent très rarement déménager. »

Ça ne saurait durer. Une taxe sur les pièces mal occupées ? Une injonction à loger chez soi de malheureux sans-logis ? On a connu tout cela dans la Roumanie ou la Pologne de l'après-guerre... Et on n'en a pas été très loin chez nous avec des tentatives de réquisitions de logements.

En 2021, une chercheuse allemande avait émis l'hypothèse, au sein d'un Bureau européen de l'environnement, qu'il faudrait limiter le nombre de mètres carrés autorisés par personne », à cause de l'impact de l'immobilier sur l'écologie. Quant à Ian Brossat, sénateur communiste candidat à la mairie de Paris, il a fait (le 9 juillet au micro de RMC) le parallèle entre les 3 000 personnes sans logement à Paris et les 3 000 logements vides ou sous-occupés que contiendrait la capitale. Sans surprise, il prône l'expropriation. À l'Insee on jure ses grands dieux que c'est pas du tout ce qu'on a voulu suggérer...

Paul Chassard

Pédophilie

Gilles de Retz, compagnon de Jeanne d'Arc, puis violeur et tueur en série d'enfants (au moins 140 selon les actes du procès), fut condamné à être étranglé puis brûlé. À 70 km de son château de Machecoul et presque 700 ans plus tard, un autre pervers a été arrêté. Âgé de 32 ans, cet habitant d'Oudon (Loire-Atlantique), père de famille divorcé, a en effet été mis en examen à Nantes en septembre 2024 pour des viols sur de très jeunes enfants avec « actes de torture et de barbarie » selon l'incrimination. On ignore le nombre de ses victimes.

L'affaire a été révélée par Le Parisien libéré, seulement ce 10 juillet 2025. C'est la police néerlandaise qui a alerté les enquêteurs français après avoir découvert sur le « Darknet » des images d'agressions filmées par leurs auteurs, les complices du principal suspect. Quatre ont été identifiés et arrêtés : des hommes âgés de 32 à 52 ans.

Militant reconnu de la cause LGBT+ et candidat de La France insoumise dans le canton d'Anenis-Saint-Géréon en 2021, fondateur d'une association contre les violences conjugales, le pervers n'a pas eu besoin de faire enlever des enfants dans la campagne environnante. L'Aide sociale à l'enfance les lui fournissait car il avait obtenu un agrément d'assistant familial fin 2023. Parmi les victimes, peut-on lire, une petite fille trisomique âgée de quatre ans, un petit garçon de cinq mois, un autre de deux ou trois ans qu'on avait préalablement drogué avant de le sodomiser. On découvre

dans la presse que l'organisateur de ces séances sadiques avaient des antécédents, qui lui avait valu convocation par la police et admonestations, mais sans inscription au casier judiciaire car il était alors lui-même mineur...

L'affaire rappelle celle des viols de Mazan où Giséle Pélicot était droguée avant d'être violée par des hommes recrutés par son mari. Elle est désormais, à juste titre, une héroïne internationale du féminisme. On pense aussi au cas d'abus sexuels contre des mineurs dans l'Église et, avec plus de réticences, dans le monde du sport. Mais là, cette petite fille trisomique, ce sera beaucoup moins facile d'en faire le symbole d'une enfance martyre. Trop de choses ne vont pas dans le sens du combat « anti machiste » des monopolisateurs du combat contestataire. Le paravent de la révolution sociale a été utilisé avec une rare habileté par le prédateur... Il faudra tirer ce fil-là aussi, pour découvrir tout ce que cela implique de faiblesse des institutions et de leurs responsables à tous les niveaux confrontés aux plus dégueulasses instincts humains.

Frédéric Aimard

Chancelier chancelant

Dans la foulée du concile Vatican II et plus encore de mai 1968, on avait abandonné dans l'Église catholique les prédicats de « Monsieur l'Abbé », « Monseigneur », « Son éminence », etc. Tous remplacés par « Père ». Ainsi saluait-on son « Père

évêque ». Pourtant le Christ a recommandé de n'appeler personne Père « car un seul est votre père, celui qui est dans les cieux ». Mais « abbé » vient bien de l'araméen « abba » qui veut dire père... Les usages ne s'expliquent pas de façon rationnelle et, de toute manière, face à des excès de dépouillement et de remise en cause des traditions, on en est revenu dans une partie de l'Église à une certaine pompe au moins dans les mots... Il vaut mieux, pour un hiérarque catholique, être appelé « Votre Éminence » et faire preuve d'une humilité de bon aloi, que de se faire appeler « Père » et se croire sorti de la cuisse de Jupiter, si on peut oser l'expression... Ainsi en est-il aussi de certaines administrations ecclésiastiques aux noms obscurs : « officialité », « curie diocésaine » qui n'en imposent que si elles fonctionnent efficacement.

Dans un monde sécularisé, l'existence de prêtres, avec vœu de célibat, et obligation de chasteté, ne peut guère être comprise du quidam moyen. Faut-il en rajouter avec des mots issus du Moyen Âge ? Ainsi Mgr Guy de Kerimel, archevêque de Toulouse, vient-il de commettre une boulette en nommant un prêtre « Chancelier ».

Immédiatement on pense au chancelier Rollin ou au chancelier d'Aguesseau... Et qui a été pourvu de ce titre symboliquement prestigieux ? Un prêtre qui a été jugé et condamné en 2006 – cinq ans de prison dont un avec sursis – pour avoir violé un lycéen de 16 ans.

Il y a eu une levée de boucliers de toute part : progressistes comme tra-

ditionalistes et catholiques ordinaires, membres du clergé compris, sans parler des anticléricaux de tout poil, trop contents.

L'archevêque s'est fendu d'une lettre censée expliquer la doctrine catholique de la miséricorde pour les pêcheurs. « Faire miséricorde à un prêtre qui a péché gravement il y a trente ans, et qui, depuis, fait preuve d'abnégation et d'intégrité dans son service et son rapport à ses supérieurs et ses confrères, est-ce possible ? » « La société comme l'Église doivent désirer et veiller à la réinsertion, en sécurité, des condamnés. » Et de citer le prophète Ezéchiel : « La justice du juste ne le sauvera pas au jour de son crime, et la méchanceté du méchant ne le fera pas trébucher le jour où il se détournera de sa méchanceté. »

Il explique aussi que la fonction de chancelier-adjoint à laquelle avait été affecté le prêtre réinséré consistait surtout à scanner des documents et à les classer, sans aucun contact avec le public. Une fonction humble donc. Malheureusement pour ce prêtre, aujourd'hui âgé de 65 ans, au départ de son supérieur hiérarchique, le chancelier en titre, l'archevêque n'a pas vu malice à faire monter celui qui rendait ces humbles services et à le nommer « chancelier ». Cela alors que l'affaire Bétharram est utilisée à plein contre le Premier ministre ! C'était au moins faire preuve d'imprudence... Qui plus est la fonction de chancelier diocésain est-elle si humble que cela ? Il aurait son mot à dire dans les affaires d'annulation de mariage et de remariage

catholique par exemple. Un processus judiciaire propre à l'Église que l'on confie justement, faute de moyens, trop souvent à des personnes sans trop de légitimité ou de compétence, des personnes qu'on ne pourrait pas mettre en paroisses où les faiblesses psychologiques ne sont pas de mise. C'est un grand scandale qui n'intéresse pas grand monde que certains jugements d'annulation de mariage. On aurait besoin de chanceliers à la réputation intacte et aux compétences avérées pour redresser la barre. La réinsertion des pêcheurs est une bonne chose. Mais elle aurait plus de chances de fonctionner en restant discrète. Et puis l'Église est une institution et celle-ci fonctionne vraiment trop mal. Faute d'argent ? C'est vrai. Mais alors il ne faut pas faire semblant avec des titres pompeux qui attirent la foudre.

F.A

La traversée de la Manche

Au plein milieu de la Manche, un escorteur de la Marine nationale qui suivait depuis Gravelines un zodiac surchargé de 80 migrants clandestins rencontre un escorteur de la Royal Navy qui les prend à son bord pour les conduire sur la rive opposée. Les Français récupèrent les gilets de sauvetage. À distance, un pêcheur britannique observe la scène. Cela aurait pu avoir lieu n'importe quel jour. Cela a eu lieu le jeudi 10 juillet. Ce jour-là, 600 migrants illégaux ont traversé le détroit. Le pêcheur dilettante

qui pêche au maquereau s'appelle Nigel Farage. Son parti, Reform UK, est en tête des sondages, devançant le parti conservateur. Si des élections avaient lieu aujourd'hui, il aurait des chances de devenir Premier ministre.

Pourquoi ce rendez-vous au milieu de la Manche ce 10 juillet ? Parce que le Premier ministre Keir Starmer et le président Emmanuel Macron discutent du contrôle de l'immigration qui faisait déjà l'objet de plusieurs traités bilatéraux, Le Touquet en 2008, confirmé par Sandhurst dix ans plus tard. Entre les deux, est intervenu le Brexit qui a fait de la Manche, on a tendance à l'oublier, une frontière extérieure de l'Union européenne et de l'espace Schengen. Et l'artisan du Brexit n'est autre que le même Nigel Farage.

Ce n'est donc pas à celui-ci que Macron fera avaler que tout est la faute du Brexit. Si le nombre des immigrants clandestins a doublé (44 000 en 2024), le président français a choqué le Parlement britannique, les deux chambres réunies, à Westminster, la veille, pour avoir sans vergogne reporté la charge de la preuve sur les Britanniques, les accusant d'être trop attractifs : les deux-tiers des immigrants clandestins arrivant sur le territoire de l'UE veulent entrer au Royaume-Uni. À cause de la langue, d'attaches familiales ou communautaires, de bénéfices sociaux, d'offres d'emploi. Tout ceci ressort de la souveraineté britannique. Depuis 2018, Londres a versé au budget français 760 millions d'euros pour sécuriser sa frontière maritime. Elle

s'estime grugée. Comment faire autrement ? À force de se triturer les méninges et de prodiguer des pompes royales, la visite d'État a finalement accouché d'une souris, ou plutôt d'un petit pois : la rentrée par la petite porte de Londres dans le droit d'asile européen. Starmer a consenti à admettre un demandeur d'asile pour un migrant clandestin rapatrié. L'accord herculéen a été baptisé : « un pour un » ou « one in, one out ». La presse britannique a aussitôt rectifié : 17 pour un. Le Royaume-Uni continuera à recevoir depuis les côtes françaises, au rythme actuel, dix-sept migrants clandestins avant de pouvoir en renvoyer un. Qui le recevra ? La France, liée par les accords européens de Dublin, devrait renvoyer le malheureux élu (tiré au sort comme dans la chanson ?) vers le pays de première entrée, vraisemblablement l'Italie, qui n'est pas du tout d'accord.

Aller-retour : la situation est digne d'Ubu roi. À quoi rime dans ces conditions cette instrumentalisation de la plus ancienne royauté sacrée, qui sera encore plus mise à contribution dans deux mois en recevant Donald Trump. Aucun des deux présidents ne mérite l'accueil qui lui est réservé. Pour autant, nul n'est dupe. La triviale présence de leurs personnes, indépendamment de ce qu'elles représentent, aux côtés d'un monarque qui n'est rien de lui-même mais tout par sa lignée, fait ressortir leur état de rotture à peine suspendu le temps de leur fonction éminemment temporaire. Ni Macron ni Trump ne sont rois, fils de roi, pères de roi. Ils ne sont pas l'Histoire. Ils ne font que

passer. Pendant ce temps, rien qu'en 2024, dans la Manche, 78 migrants sont morts noyés.

Dominique Decherf

Une goutte de sang

Philippe Delorme vient de publier (1) une extraordinaire enquête généalogique sur le nouveau Pape. Un pur chef-d'œuvre d'historien qui présente un nombre de documents incroyable et ouvre un nombre de pistes hallucinant sur les origines italiennes, françaises, américaines, africaines... de Léon XIV. Il ne faut bien sûr rien révéler des surprises qu'elle réservera à ses heureux lecteurs pour ne pas gâcher leurs découvertes.

Une exception, concernant le chapitre VIII sur l'ascendance maternelle du Pape. Cela nous ramène à un milieu très particulier en Amérique qui est celui des Créoles louisianais. Sa mère est née Mildred Martinez, à Chicago le 30 décembre 1911. Ses parents venaient tout juste d'émigrer depuis La Nouvelle-Orléans où ils étaient encore recensés en 1910. Ils participent donc de cette vague d'émigration, dirigée soit vers Chicago soit vers Los Angeles, qui semble avoir été motivée par un accroissement des tensions raciales dans la capitale de la Louisiane. En effet celle-ci avait depuis la période espagnole (1762-1802) possédé cette particularité "latine" de distinguer non pas deux mais trois groupes identifiés : Blancs, gens de couleur libres et esclaves. La ca-

tégorie intermédiaire était encore appelée mulâtres. Ce troisième groupe, estimé en 1805 à 1566 personnes sur un total de 8 000 habitants, s'accroît soudainement en 1809 à la faveur d'une immigration soudaine de Français et autres Européens venant de « Saint-Domingue » (avant que celle-ci dans sa partie occidentale se nomme Haïti), soit directement, soit majoritairement venant de Cuba où ils s'étaient réfugiés après la révolution Haïtienne, et que Cuba, colonie espagnole, expulsa à nouveau pendant la guerre d'Espagne menée par Napoléon. La population de La Nouvelle-Orléans est alors passée à 17 000 habitants (6 311 Blancs, 2 312 Libres, 8 378 esclaves). Il est vraisemblable que les ancêtres maternels du Pape étaient parmi ceux-là.

Pour les Anglo-américains, dès cette époque, il n'y a que deux races. Entre 1865 (fin de la guerre de Sécession) et 1965 (lois sur les droits civiques), s'appliquaient ce que l'on a appelé les lois Jim Crow qui pratiquent et institutionnalisent "l'hypodescendance", c'est-à-dire "l'assignation des enfants d'une union mixte au groupe inférieur". Connue comme la règle de la goutte de sang ("One Drop Rule") : une goutte de sang noir fait le Noir. Donc le droit local ne saurait reconnaître de catégorie intermédiaire telle qu'en vigueur aux Antilles, en fait à "Saint-Domingue" : mulâtres, quarterons, octavos etc. La pression s'est donc faite de plus en plus forte à La Nouvelle-Orléans jusqu'à ce que les recensements successifs – 1870, 1900, 1910 – hésitent à qualifier

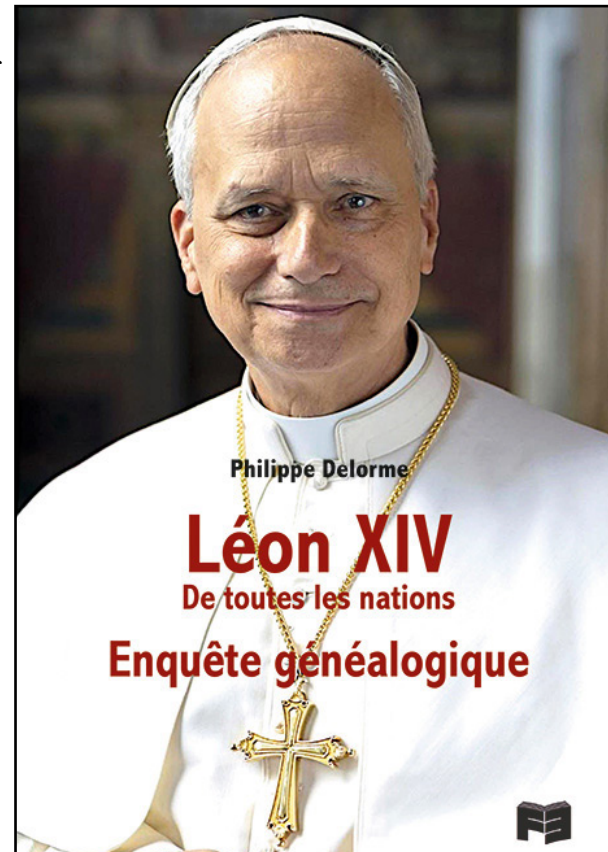
les habitants entre les deux seules mentions reconnues : B ou W, Blanc ou Noir. Après celui de 1920, la mention M. (pour Mulâtre) disparaît tout à fait.

Ces mentions successives et contradictoires ne nous disent donc rien du grand-père maternel du Pape, Joseph Martinez, déclaré "natif de Haïti" ou de "Saint-Domingue", comme de son épouse, elle clairement d'origine française (normande) mais dont la famille viendrait également des Antilles.

Pour un Latin, français, espagnol ou portugais, mais aussi pour un Africain d'Afrique, un Barack Obama, de mère blanche et de père kényan, n'est pas considéré comme Noir mais comme Métis (le mot Mulâtre ayant vieilli). Pour un Anglo-américain, en revanche, il n'a jamais cessé d'être Noir. Or tout le séparait dans l'Histoire américaine des descendants d'esclaves d'où est issue son épouse Michelle Obama. Personne en Amérique n'imaginerait appeler leurs deux filles « griffonnes » comme elles le seraient à Saint Domingue-Haïti.

L'ironie de l'Histoire est que Michelle Robinson (Obama) et Robert Prevost sont tous deux nés et ont grandi dans les mêmes

quartiers de South Side, la partie sud de l'agglomération de Chicago. Mais à neuf ans de distance, alors que cette zone a progressivement complètement changé de sociologie urbaine, passée de majoritairement blanche à intégralement noire. Les Martinez



passeraient aujourd'hui pour des « Latinos », en faisant complètement l'impasse sur l'histoire des Créoles louisianais.

Pour aller plus loin : Jean-Luc Bonniol, *La Couleur comme maléfice : une illustration créole de la généalogie des Blancs et des Noirs*, Albin Michel, 1992.

D.D.

* Auteur de *Couleurs : Mémoires d'un ambassadeur de France en Afrique*, Pascal Gallodé éditions, 2012.

(1) Philippe Delorme, *Be-noît XIV. De toutes les nations. Enquête généalogique*. Éditions France-Empire.

■ **Ukraine** : La Russie multiplie les offensives nocturnes avec des salves de plus de 500 drones et 30 missiles sur son voisin. La production de l'économie de guerre russe devrait permettre des offensives à 1 000 drones dès l'automne. L'industrie de guerre ukrainienne ne parvient pas à suivre malgré l'invention d'une nouvelle munition antidrones tirée depuis de simples fusils d'assaut. Les canons ukrainiens de 203 millimètres sont à cours d'obus et sans perspectives car seuls les Grecs et les Turcs fabriquent encore ce modèle. Le président Trump a annoncé, le 13 juillet, que l'Ukraine allait recevoir quelques systèmes Patriot de défense antiaérienne s'ajoutant aux six qu'elle détient actuellement. Ils seront éventuellement fournis par l'Allemagne qui en a déjà transféré trois sur les douze dont elle disposait. Ils seront payés par l'Otan.

L'envoyé spécial américain Keith Kellog est arrivé à Kiev le 14 juillet pour une semaine d'entretiens dans la perspective d'une trêve.

■ **Monnaie** : Selon l'indice USDX (« Dixies »), le cours du dollar a chuté de 10,7 % au premier semestre 2025. Cette « déroute », jamais vue depuis 52 ans, ne va pas forcément contre les objectifs de l'administration Trump puisqu'elle gêne les importations et dope les exportations américaines. Les cours de l'or n'ont jamais été aussi hauts depuis 1972. La dette publique américaine est de 36 000 milliards de dollars et la dernière loi budgétaire pourrait l'augmenter encore de 10 %.

■ **Parlement européen** : La motion de censure déposée par le député roumain

Gheorghe Pipera (Groupe des conservateurs et réformistes européens) contre Ursula von der Leyen, pour son refus de divulguer ses échanges de SMS avec Pfizer lors de l'épidémie de covid, a été rejetée le 10 juillet par 360 députés (175 votes pour et 18 abstentions sur 720).

■ **Agroalimentaire** : Le groupe italien Ferrero, propriétaire de Kinder ou Nutella, rachètera au cours du prochain semestre le groupe américain WK Kellogg (céréales pour petit-déjeuner) pour 3,1 milliards de dollars. Cette acquisition s'ajoutera à celle des activités de Nestlé aux États-Unis achetées en 2018 pour 2,8 milliards de dollars.

Le groupe américain Mars tente pour sa part, depuis

plusieurs mois, de racheter la partie principale de Kellogg, baptisée, après la scission d'octobre 2023, Kellanova et a fait une offre de 36 milliards de dollars. Cependant les autorités de la concurrence européennes ne sont pas d'accord.

■ **Russie** : Le magnat de l'or Konstantin Strukov, dont la fortune est estimée à 1,9 milliard de dollars, a été empêché, le 5 juillet, de quitter son pays alors qu'il était dans son avion privé en partance pour la Turquie. Il a été inculpé pour corruption.

■ **Iran** : Lennart Monterlos, Franco-Allemand de 18 ans, qui a fait sa scolarité à Besançon, n'avait plus donné de signe de vie depuis le 16 juin alors qu'il traversait

l'Iran à vélo. Le ministre iranien des Affaires étrangères a confirmé le 10 juillet qu'il avait arrêté « pour avoir commis un délit ». Il serait emprisonné à Bandar Abbas.

■ **Yémen** : L'aviation et la marine israélienne ont bombardé, le 7 juillet, les ports de Hodeida, Ras Isa et Salif au Yémen, coulant au moins trois bateaux et rasant des installations portuaires ainsi que la centrale électrique de Ras Khatib. Les Houthis ont riposté par des tirs de missiles sur Israël. Ils ont publié le 8 juillet les images de deux cargos d'origine grecque, l'*Eternity C* et le *Magic Seas*, qu'ils ont capturés avant de les couler. Trois ou quatre marins sont morts, les autres ont pu être secourus par d'autres bateaux.

L'humeur de Précy

Les élites contre le peuple

A la rentrée, la très populaire et néanmoins culturelle émission *Questions pour un champion*, diffusée sur France 3, passera de sept rendez-vous hebdomadaires à deux, le samedi et le dimanche. Son producteur n'a pu que prendre acte de cette décision « avec surprise et tristesse ». Son présentateur depuis neuf ans, Samuel Étienne, a indiqué les deux raisons avancées par France Télévisions : il s'agit du jeu le plus ancien de France 3 et il n'est pas d'origine française, explications ne concernant que la forme.

Les amateurs, eux, retiennent qu'on n'assistera plus comme avant à cette aimable mise en avant de la culture générale, avec des candidats de tous âges, tandis que les téléspectateurs y participaient en quelque sorte depuis leur fauteuil. La variété des thèmes en constituait le grand attrait, avec l'Histoire, les sciences, les voyages, la bande dessinée, le cinéma, la botanique et le sport, sans oublier l'inattendu et délicat « thème mystère ».

Comme l'écrivain Thomas Morales l'a exprimé dans *Le Figaro* du 8 juillet, il est difficile de ne pas voir dans cette décision un mépris pour la France du savoir : « *La culture générale est le bien le plus précieux et le plus friable de notre nation. Il faut la couvrir, la préserver, continuer à souffler dessus de peur qu'elle ne s'éteigne sous les assauts répétés de la médiocrité marchande. La culture générale a une vocation universaliste. Elle est une forme de résistance à l'homogénéisation et une armature intellectuelle intime qui nous aident à tenir debout.* »

On sait que Delphine Ernotte, présidente de France Télévisions depuis 2015, a été reconduite pour un troisième mandat le 14 mai dernier. Elle a orienté les chaînes publiques dans un sens très woke. Elle représente en effet ce politiquement correct qui ne s'exprime que dans un sens progressiste. Elle vient de montrer que le divertissement populaire et pas vulgaire lui était étranger, renforçant ainsi la coupure avec les élites qui savent tout. ■